

# DOSSIER DE PRESSE

## 18 FEVRIER 2022

# Signature du Contrat Territorial de Santé Mentale : l'aboutissement d'un travail collaboratif pour renforcer la réponse aux besoins de santé mentale de la population réunionnaise

*Contacts Presse :*

ARS - Service Communication - Port : 06 92 66 61 20  
Courriel : [ars-reunion-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-communication@ars.sante.fr)

EPSMR – Service communication – Port : 0692 61 68 26  
Courriel : [epsmr.communication@epsmr.org](mailto:epsmr.communication@epsmr.org)



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DE SANTE MENTALE

Le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) de La Réunion a été signé le 18 février 2022, par l'ARS La Réunion et les représentants de la Communauté Territoriale de Santé Mentale 974. D'une durée de 4 ans, (2021/2024), il formalise les engagements réciproques de tous les signataires pour améliorer les parcours de santé des Réunionnais présentant des troubles psychiques. Il porte les fondements de la nouvelle Politique Territoriale de Santé Mentale (PTSM), en cohérence avec la feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie. Des actions sont d'ores et déjà engagées à La Réunion depuis 2021.

### Contexte

La santé mentale de la population constitue l'un des grands enjeux de santé publique. L'OMS estime qu'une personne sur quatre est touchée par des troubles psychiques à un moment de sa vie.

Si la demande de soins liés à des troubles psychiques est en constante augmentation, la prévention et les interventions précoces sont encore insuffisantes et les réponses inégalement réparties sur le territoire. Issu de ce diagnostic partagé, le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de La Réunion s'est appuyé depuis 2018 par les grandes orientations de la feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie :

- **Repérer le plus précocement possible les premiers signes de troubles psychiques** et y apporter une **réponse réactive, sans ruptures**, permettant de limiter l'impact des troubles sur les trajectoires de vie des personnes et de leurs familles
- **Prendre en compte spécifiquement les populations les plus vulnérables** : les très jeunes enfants (en lien avec la stratégie des 1000 premiers jours), les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les populations en précarité sociale, sans oublier les familles et aidants.

Dans le même temps, la santé mentale a bénéficié au niveau national de la mise en place d'un plan de rattrapage de plus de 472 millions d'euros entre 2018 et 2021 visant notamment à compenser les inéquités entre régions. Ainsi, la région Réunion a bénéficié de nouveaux financements visant à corriger le sous-équipement de la psychiatrie.

### Un plan d'actions ambitieux élaboré grâce à une démarche partenariale

Grâce au plan de rattrapage, La Réunion peut aujourd'hui mener des projets ambitieux :

- Entre 2018 et fin 2021, **la dotation annuelle régionale de fonctionnement** à destination des établissements publics autorisés en psychiatrie **a augmenté de près de 30 millions d'euros**, dont 23 millions de crédits permettant le financement des priorités définies au niveau régional.

- **La psychiatrie privée a obtenu de nouvelles autorisations d'activité** :

- Implantation d'une nouvelle clinique psychiatrique sur l'Est de l'île,
- Autorisations d'activité de pédopsychiatrie sur les trois implantations du groupe Les Flamboyants.

Les dépenses afférentes à cette nouvelle offre sont estimées à 11 millions d'euros.

Au final, ce sont près de 41 millions d'euros supplémentaires qui seront consacrés aux activités de psychiatrie sur la durée du CTSM dont 7 millions de remise à niveau des dotations des établissements publics.

Ces moyens nouveaux vont en effet permettre de **renforcer l'offre de psychiatrie à La Réunion au plan quantitatif et qualitatif**.

### Le Contrat Territorial de santé mentale vise 7 grandes priorités régionales :

- **Eviter les principales ruptures de prise en charge des adultes** en renforçant de manière significative l'offre de proximité dans les centres médico-psychologiques et en créant les structures d'accompagnement faisant défaut sur le territoire,
- **Améliorer la prise en charge de la santé mentale des enfants et des adolescents**, notamment en consolidant la psychiatrie périnatale et la filière spécifique à destination des adolescents,
- **Structurer la filière de soins psychiatriques à destination des personnes âgées**,

- **Déployer des dispositifs spécialisés**, à vocation intersectorielle voire régionale, par exemple la prise en charge du psychotrauma ou la prévention du suicide,
- **Renforcer les coopérations entre les acteurs de la santé mentale**, notamment dans le cadre de la recherche,
- **Renforcer le soutien aux aidants**,
- **Favoriser la réhabilitation psychosociale** des personnes souffrant de troubles psychiques.

## Des actions du PTSM déjà engagées à La Réunion

### • Renforcement des centres médico psychologiques (CMP), premiers interlocuteurs des usagers

A La Réunion, le renfort des CMP a été désigné de façon unanime par la Communauté Territoriale de Santé Mentale 974 comme prioritaire. Ainsi les CMP pourront apporter un soutien aux professionnels de santé de proximité et apporter une réponse rapide aux situations de pré alerte identifiées par ces derniers.

### • Evolution de l'offre de soins pour les enfants et les adolescents

A La Réunion, il a été constaté un taux d'hospitalisation plus important pour tentative de suicide qu'en métropole chez les adolescents, alors même que l'offre de prise en charge était incomplète sur les différents territoires.

Le CTSM a donc été l'occasion, non seulement de **renforcer les moyens de prévention et de prise en charge** mais aussi de **mieux organiser les dispositifs sous la forme d'une véritable filière de prise en charge des adolescents**, à l'échelle de chaque territoire, avec des hôpitaux de jour dédiés et des groupes thérapeutiques au sein des ateliers des Centres d'Aide Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP).

Cette filière se structure à travers le **renforcement de l'offre d'hospitalisation à destination des adolescents** (extension de 4 places de l'unité de crise pour adolescents Vanille portée par l'EPSMR, création de 41 lits dans les cliniques du groupe Les Flamboyants).

### • Création d'une Unité régionale de Soins Intensifs de Psychiatrie (USIP)

La première USIP de La Réunion ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2022 et commencera à accueillir des patients de la Réunion ou de Mayotte, à partir du 15 mars. Elle garantira la prise en charge de patients :

- présentant un **trouble psychiatrique en phase aiguë** et dont les symptômes sont difficilement contrôlables dans une unité de psychiatrie classique,
- **sous main de justice incarcérés** nécessitant des soins psychiatriques en hospitalisation complète,
- **hospitalisés au long cours** et présentant des troubles du comportements de type agressifs.

Elle pourra également servir de sas pour des patients justifiant d'un transfert en Unité pour Malades Difficiles (UMD) en métropole.

### • Développement de la psychiatrie périnatale

Des enquêtes récentes révèlent que 93% des parents déclarent rencontrer des difficultés pour alimenter leur enfant de 0 à 3 ans, qu'ils sont plus de la moitié à trouver qu'il est difficile d'être parent, et autant à chercher régulièrement des réponses à leurs interrogations sur les réseaux sociaux.

Concernant la dimension psychique de cette période, il s'avère que les enfants de parents dépressifs, auront six fois plus de risques de présenter des troubles dépressifs que les autres enfants.

### L'accompagnement en soins des parents souffrant de troubles mentaux est donc une priorité.

Or, il n'existe pas sur l'île de possibilité d'hospitalisation à temps plein mère-bébé, ni d'hospitalisation de jour mère-bébé.

Le CTSM répond à cette problématique au travers de deux types de dispositifs :

- Le **renforcement des équipes de psychiatrie périnatale** existantes intervenant dans les maternités et au domicile, en lien avec la PMI
- La **création d'une unité d'hospitalisation Parent-bébé** (Hope) sur le territoire Sud.

Cette unité permettra en particulier de **prévenir, dépister et traiter précocement l'ensemble des troubles psychologiques et/ou psychiatriques du parent, de l'enfant**, de soutenir la relation parents-bébé, de favoriser le développement harmonieux de l'enfant.

# Sommaire du dossier de presse

<b>La santé mentale : priorité nationale de santé publique depuis 2018</b> Des carences structurelles de l'offre de soin réunionnaise et une sous dotation jusqu'en 2018, des problématiques prises en compte par la feuille de route nationale pour la santé mentale et la psychiatrie	<b>P. 5</b>
<b>Les apports de la stratégie gouvernementale</b> Un rééquilibrage de financement inter régional au bénéfice de La Réunion	<b>P. 6</b>
<b>Les résultats acquis et les effets attendus</b>	<b>P. 7</b>
<b>Actions phares en matière de structuration des parcours de soins :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement des Centres Médico Psychologiques (CMP) adultes</li><li>• Evolution de l'offre de soins pour les enfants et les adolescents</li><li>• Création d'une Unité régionale de Soins Intensifs de Psychiatrie (USIP)</li><li>• Développement de la psychiatrie périnatale</li></ul>	<b>P. 9</b>

# LA SANTE MENTALE : PRIORITE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE DEPUIS 2018

La santé mentale de la population constitue l'un des grands enjeux de santé publique de notre époque. L'OMS estime qu'une personne sur quatre est touchée par des troubles psychiques à un moment de sa vie. Par ailleurs, la santé mentale représente près de 15% des dépenses totales de santé, devant les cancers et les maladies cardio-vasculaires.

## Contexte

A La Réunion, jusqu'en 2018, l'offre sanitaire à destination des personnes ayant des troubles psychiques souffrait d'un **sous-équipement important** (offre de soins psychiatriques inférieure de 30% à la métropole), source de tensions majeures sur les **capacités de prise en charge et la qualité des accompagnements** : sous-recours aux soins, diagnostic tardif, délais de prise en charge importants.

Ce qui représentait un différentiel d'environ 60 Millions d'euros entre la dotation cible de La Réunion et les moyens actuels des services de psychiatrie publics et privés.

Mais depuis 2018, la santé mentale est l'une des priorités nationales de santé publique avec :

- l'élaboration de la **feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie**,
- la mise en place d'un **plan de rattrapage national de plus de 472 millions d'euros** entre 2018 et 2021 visant notamment à corriger les inégalités entre régions.

## Objectifs de la feuille de route nationale

La priorité affichée par la feuille de route nationale est de **repérer le plus précocement possible les premiers signes de troubles psychiques** et d'y apporter une **réponse réactive et de qualité**, sans ruptures, permettant de limiter l'impact des troubles sur les trajectoires de vie des personnes et de leurs familles.

Une place très importante est de ce fait accordée à la **psychiatrie extrahospitalière** et notamment aux centres médico-psychologiques (CMP), pivots de l'offre de soins psychiatriques et référents de proximité des personnes souffrant de troubles psychiques, de leurs familles, ou des professionnels de première ligne.

La feuille de route nationale insiste également sur la prise en compte spécifique des populations les plus vulnérables : les très jeunes enfants (en lien avec la stratégie des 1000 premiers jours), les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les populations en précarité sociale ..., sans oublier les familles et aidants.

## Le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM)

Ces grandes orientations ont nourri le **Contrat Territorial de Santé Mentale de La Réunion** co-construit par l'ensemble des acteurs de la santé mentale de l'île réunis au sein de la Communauté Territoriale de Santé Mentale 974 : établissements de santé ayant une activité de psychiatrie (EPSMR, CHU et groupe Les Flamboyants), acteurs du champ social et médico-social, représentants des familles et professionnels libéraux, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé.

Le Contrat Territorial de Santé Mentale de La Réunion a été signé le 18 février 2022, pour une durée de 4 ans (2021/2024), par Martine LADOUCKETTE, Directrice générale de l'ARS La Réunion, Laurent BIEN, Directeur général de l'EPSMR, Lionel CALENGE, Directeur général du CHU, Dr Gérard d'ABBADIE, Président Directeur Général du Groupe Les Flamboyants, Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY, déléguée régionale UNAFAM 974, Mr Frédéric POTHIN, délégué régional de la FEHAP, Aude D'ABBADIE-SAVALLI, co-présidente de la FHP Océan Indien et Gérald INCANA, Président de la FHF Océan Indien et Président du conseil de surveillance de l'EPSMR. Le CTSM formalise les engagements réciproques des signataires du Contrat Territorial de Santé Mentale en vue de la mise en œuvre des actions du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 2019-2023, ainsi que des actions retenues ultérieurement à la validation du PTSM, et jugées pertinentes par l'ensemble des parties pour améliorer les parcours des usagers de la santé mentale à La Réunion.

Le CTSM vise **7 priorités régionales**, en déclinaison de la feuille de route nationale :

7 priorités	Principales actions
<p><b>Eviter les principales ruptures de prise en charge des adultes</b> en renforçant de manière significative l'offre de proximité dans les CMP et en créant les unités de soin faisant défaut sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les structures extrahospitalières (CMP/CATTP)</li> <li>• Permettre une évaluation par un professionnel soignant dans les 72 heures</li> <li>• Renforcer les hôpitaux de jour adultes existants</li> <li>• Regrouper les structures extrahospitalières (CMP/CATTP/ hôpitaux de jour)</li> <li>• Créer une structure hôpital de jour adultes de 12 places dans le sud</li> <li>• Créer un 3ème pavillon pour adultes de 25 lits au CHU sud</li> <li>• Créer une unité régionale de soins intensifs pour adultes de 12 lits</li> <li>• Implanter une nouvelle clinique psychiatrique privée dans l'Est</li> </ul>
<p><b>Améliorer la prise en charge de la santé mentale des enfants et des adolescents</b>, notamment en consolidant la psychiatrie périnatale et la filière spécifique à destination des adolescents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer des équipes de psychiatrie périnatale</li> <li>• Créer une unité parents-bébés (unité Hope)</li> <li>• Renforcer les structures extrahospitalières (CMPEA) et étendre la prise en charge aux 16-18 ans</li> <li>• Renforcer les hôpitaux de jour et/ou CATTP</li> <li>• Renforcer les équipes de liaison</li> <li>• Déployer une équipe mobile pédopsychiatrique venant en soutien aux professionnels de l'ASE, de la PJJ et de l'Education Nationale</li> <li>• Déployer une Maison des Adolescents sur chaque secteur</li> <li>• Proposer une hospitalisation adaptée des 16-18 ans</li> <li>• Création de 3 unités de psychiatrie infanto-juvénile pour adolescents de 12-18 ans dans les cliniques du groupe les Flamboyants</li> </ul>
<p><b>Structurer la filière de soins psychiatriques à destination des personnes âgées.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le potentiel d'aller-vers des équipes mobiles de gérontopsychiatrie</li> <li>• Créer une unité régionale d'hospitalisation complète de gérontopsychiatrie dans la future clinique privée de l'Est</li> </ul>
<p><b>Déployer des dispositifs spécialisés</b>, à vocation intersectorielle voire régionale, par exemple la prise en charge du psychotrauma ou la prévention du suicide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un Centre Régional de Prévention du Suicide</li> <li>• Structurer une filière dédiée à la prise en charge du psycho traumatisme sur les 4 territoires</li> <li>• Consolider des équipes de réhabilitation psychosociale</li> <li>• Déployer une équipe régionale qui assurera une veille sur les bonnes pratiques d'isolement</li> </ul>
<p><b>Renforcer les coopérations entre les acteurs de la santé mentale</b>, notamment dans le cadre de la recherche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer principalement les capacités de recherche</li> </ul>
<p><b>Renforcer le soutien aux aidants.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une équipe spécifique d'appui</li> </ul>
<p><b>Favoriser la réhabilitation psychosociale</b> des personnes souffrant de troubles psychiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre d'appartements à visée réhabilitative sur l'ensemble de La Réunion pour faciliter l'accès au logement des patients sortant d'hospitalisation</li> <li>• Déployer le dispositif « Un Chez Soi d'Abord » à La Réunion pour permettre l'accès direct en logement des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques sévères et durables</li> <li>• Recruter des médiateurs-pairs</li> <li>• Favoriser l'accès au logement des personnes sortant d'hospitalisation ou de structures sociales ou médico-sociales via l'expérimentation d'une Plateforme d'Appui à l'Inclusion (PALI)</li> <li>• Renforcer les équipes mobiles pour accompagner les personnes en situation de précarité et ayant des troubles psychiques dans leurs parcours d'insertion et de maintien dans le logement.</li> </ul>

# UN REEQUILIBRAGE DE FINANCEMENT INTER REGIONAL AU BENEFICE DE LA REUNION

## > Les plan de rattrapage

Le retard d'équipement psychiatrie du territoire réunionnais va pouvoir être compensé grâce au plan de rattrapage national : La Réunion peut aujourd'hui mener des projets élaborés par les professionnels de la Communauté Territoriale de Santé Mentale.

En effet, entre 2018 et fin 2021, **la dotation annuelle régionale de fonctionnement** à destination des établissements publics autorisés en psychiatrie **a augmenté de près de 30 millions d'euros**, dont 23 millions de crédits permettant le financement de nouveaux projets retenus comme prioritaires.

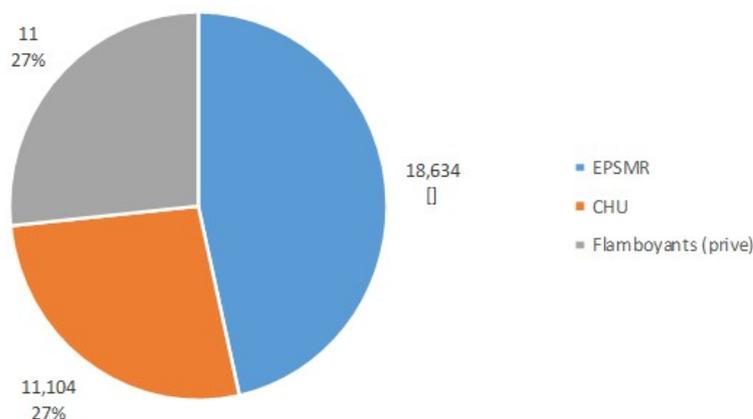
En parallèle, **la psychiatrie privée a obtenu de nouvelles autorisations d'activité** :

- Implantation d'une nouvelle clinique psychiatrique sur l'est de l'île,
- Autorisations d'activité de pédopsychiatrie sur les trois implantations du groupe Les Flamboyants.

Les dépenses afférentes à cette nouvelle offre sont estimées à 11 millions d'euros.

Au final, ce sont près de 41 millions d'euros supplémentaires qui seront consacrés aux activités de psychiatrie sur la durée du CTSM dont 7 millions de remise à niveau des dotations des établissements publics.

>> Répartition des moyens dédiés aux établissements, en intégrant le rebasage (en millions d'euros)



>> Recrutements correspondants aux moyens nouveaux

Recrutements prévus	EPSMR	CHU	Flamboyants	TOTAL
Personnel Médical	19	13	8,5	40.5
Personnel non médical	133	100	145	378

**> Les re basages budgétaires des établissements de santé publics correspondent à une attribution de crédits supplémentaires pour les activités existantes.**

Les modalités de financement des établissements publics de santé mentale par une dotation forfaitaire ont contraint ceux-ci dans leurs capacités d'investissement et de développement de nouvelles activités.

La dotation dite de « re-basage », permet aux établissements de retrouver une capacité de financement de ses activités.

Avec de nouveaux moyens délégués au niveau national principalement pour les régions les moins bien dotées dont La Réunion ; les nouveaux crédits pérennes 2018 ont été destinés principalement à refinancer les activités existantes.

**Depuis, le montant fiabilisé des crédits manquants a été arrêté à 6,9 M€ dont 4,6 M€ pour l'EPSMR et 2,3 M€ pour le CHU.**

Au-delà, les nouveaux crédits pérennes délégués à La Réunion ont principalement permis de **développer et de transformer l'offre en santé mentale au bénéfice de la population réunionnaise**. Ces crédits supplémentaires sont la principale source de financement du CTSM élaboré par la communauté locale. En outre, certains projets sont financés grâce à la validation du ministère dans le cadre d'appels à projets nationaux d'innovation.

**> Le développement de l'offre et sa modernisation nécessitent des opérations immobilières allant de la construction au réaménagement.**

Parmi les projets régionaux, on relève les opérations majeures suivantes :

- **les opérations de regroupement rationnel des structures extra hospitalières** de l'EPSMR (41,6 M€) et du CHU (moins de 15 M€) sont soutenues à hauteur de 56 M€ via une dotation annuelle sur le long terme permettant le développement et l'amélioration de la prise en charge en CMP
- **la création d'une unité de soins intensifs psychiatriques (USIP)** régionale à l'EPSMR (3 M€)
- **l'agrandissement et la rénovation de l'unité d'hospitalisation des adolescents** : unité Vanille à l'EPSMR (1,5 M€)
- **la création d'un 3ème pavillon Adultes sur le secteur Sud** (25 lits) au CHU (2,8 M€).

**> Les projets retenus au niveau national dans le cadre d'appels à projets thématiques.**

Par ailleurs, des crédits nationaux supplémentaires liés à des appels à projets nationaux, financent des projets innovants déposés par les acteurs Réunionnais. La qualité des projets présentés a conduit un jury national à retenir 4 projets ayant pour objectifs l'amélioration de la prise en charge de la santé mentale des enfants et adolescents pour un montant de 2,96 M€ :

- **Le renfort de la périnatalité** pour 0,5 M€ à l'EPSMR (+ 350 K€ de marge régionale)
- Permettre une **hospitalisation adaptée pour les adolescents en situation de crise**, extension de l'unité vanille à l'EPSMR pour 0,47 M€ (+ 81 K€ issus de la marge régionale)
- La mise à disposition de personnels spécialisés de l'EPSMR intervenant en **équipes mobiles dans des structures de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire Jeunes** pour 0,33 M€ (+80 K€ de la marge régionale, et +100 K€ du Département et de la Protection Judiciaire Jeunesse)
- **La création d'un hôpital parents-bébé au CHU** avec une dotation nationale de 0,8 M€ (+0,25 M€ de marge régionale)

Au-delà, l'offre en santé mentale est renforcée via des autorisations portées par le secteur privé avec la construction d'une nouvelle clinique pour répondre aux besoins de la population du territoire de santé Est (les Flamboyants Est) ainsi qu'un élargissement de l'offre existante et à terme pour la prise en charge des 12-25 ans sur les territoires de santé Sud, Ouest et Est (cliniques les Flamboyants Sud, Ouest et Est).

# LES RESULTATS ACQUIS ET LES EFFETS ATTENDUS

Les moyens engagés dans le CTSM permettront de renforcer l'offre de psychiatrie à La Réunion au plan quantitatif mais aussi d'améliorer la qualité des soins, en garantissant une offre territorialement équilibrée et des parcours sans rupture.

Les priorités partagées par les acteurs concernent les axes stratégiques suivants :

- Le renforcement massif des effectifs présents dans les structures extrahospitalières adultes et enfants de proximité, ce qui doit permettre **d'augmenter la file active des patients accueillis et de réduire les délais d'attente**.

Le CHU et l'EPSMR s'engagent notamment à répondre aux sollicitations émanant de professionnels ou de familles pour des situations péri-critiques dans un délai de 72h.

- 5 629 000 €
- + 14 ETP de médecins psychiatres ou pédopsychiatres
- + 40 ETP de personnels non médicaux.

- La structuration d'une filière dédiée à la psychiatrie périnatale (enfants de 0 à 3 ans) avec une offre de soins se basant sur :

- des **équipes spécialisées de proximité** proposant des consultations, des ateliers thérapeutiques, des visites à domicile,
- et une **unité régionale d'hospitalisation parents-bébés** de 6 lits permettant de répondre aux besoins d'hospitalisation des jeunes mères avec leurs jeunes enfants.

- 2 550 000 €
- + 2 personnels médicaux
- + 29 ETP de personnels non médicaux.

- La structuration d'une filière spécifique à l'intention des adolescents, notamment pour permettre la prise en charge des 16-18 ans :

- **renforcement des centres médico-psychologiques** enfants et adolescents,
- **création d'hôpital de jour** ou d'ateliers thérapeutiques dédiés aux adolescents,
- **renforcement des équipes de liaison** auprès des services de pédiatrie,
- **extension de capacités** de l'unité de crise à vocation régionale en hospitalisation complète
- **création d'unités dédiées aux adolescents** sur l'ensemble des cliniques du groupe les Flamboyants (+ 52 lits d'ici 2023)

- 3 900 000 €
- + 2,5 personnels médicaux
- + 58 ETP de personnels non médicaux.

- La structuration d'une filière spécifique à l'intention des personnes âgées avec :

- une **équipe mobile spécialisée** en gérontopsychiatrie sur chaque territoire
- une **unité régionale d'hospitalisation complète** de 20 lits sur la clinique Est des Flamboyants

- 1 691 000 €
- + 2,5 personnels médicaux
- + 30 ETP de personnels non médicaux.

- Par ailleurs, le rattrapage des capacités d'hospitalisation est également prévu dans le CTSM avec :

- la création d'une **unité régionale de 12 lits adultes** dédiés aux patients les plus difficiles
- un **renforcement important de l'offre d'hospitalisation adultes** sur les territoires les plus déficitaires
- 25 lits et 12 places d'hôpital de jour sur le territoire Sud
- la **création d'une clinique privée de 76 lits et 30 places** sur le territoire Est

- 14 000 000 €
- + 12 personnels médicaux
- + 153 ETP de personnels non médicaux.

# ACTIONS PHARES EN MATIERE DE STRUCTURATION DES PARCOURS DE SOINS

## Renforcement des centres médico psychologiques (CMP) adultes, premiers interlocuteurs des usagers

Les Centres Médico-Psychologiques sont des « unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile ». Ils sont également un lieu d'orientation. Le Centre Médico-Psychologique est le premier lieu de référence et d'implantation de l'équipe polyvalente de secteur composée de professionnels de la santé mentale. A La Réunion, le renfort des CMP a été désigné de façon unanime par la Communauté Territoriale de Santé Mentale 974 comme prioritaire.

Premier interlocuteur pour la population, le Centre Médico-Psychologique doit être connu de tous. Il est le lieu où sont exprimées les demandes de soins émanant, soit de la personne elle-même, soit de son entourage familial, socio-professionnel, médical, médico-social ou social. Il constitue également l'interface avant l'admission dans d'autres structures de l'EPSMR et travaille en partenariat avec les structures du territoire. Il constitue ainsi le « pivot » de l'ensemble de la prise en charge psychiatrique, à la fois en interne, auprès de l'extérieur et de la prise en charge communautaire.

A La Réunion, le renfort des CMP a été désigné de façon unanime par la Communauté Territoriale de Santé Mentale 974 comme prioritaire. Ainsi les CMP pourront **apporter un soutien aux professionnels de santé et apporter une réponse rapide aux situations de pré alerte** identifiées par les professionnels de santé du premier recours.

Les orientations du Projet Territorial de Santé Mentale ont permis **d'obtenir des moyens importants de manière à prendre en charge des situations péri-critiques par les Centres Médico-Psychologiques dans les 72 heures, de permettre un accès à un avis spécialisé aux professionnels de ville** (médecins généralistes de la ville, des Etablissements et services Médico-Sociaux et de l'Education Nationale).

Ces nouvelles ambitions ont été objectivées lors d'un audit associant les professionnels exerçant dans ces structures. L'ambition attendue en retour de ces moyens supplémentaires est **de faciliter l'accès aux soins, de fluidifier les parcours, d'améliorer la lisibilité de l'offre et de l'équilibrer** sur l'ensemble du territoire.

Concrètement, **pour améliorer les délais de prises en charge**, plusieurs moyens sont déployés au sein des structures :

- Mise en place **d'outils de coordination de l'intervention des différents professionnels** comme un agenda partagé pour **une meilleure visibilité de l'offre de consultations** disponible et une meilleure gestion et suivi des rendez-vous (SMS de rappel, commodités pour les annulations) ;
- **L'accueil systématique** par un professionnel de santé (infirmier d'accueil et d'orientation) ;
- Mise en place de **plage de consultation d'urgence** (30 minutes) dédiée chaque jour pour le psychiatre ;
- Mise en place d'une **plage de prise en charge prioritaire** (30 minutes) pour les psychologues pour prioriser la liste d'attente ;
- Mise en place d'un poste de « Case Manager » **pour limiter les ruptures de parcours** et apporter une attention particulière à la gestion des cas complexes en **faisant le lien avec les partenaires** ;
- Mise en place d'une **permanence d'entretien pour les prises en charge de patient arrivant en urgence**, en situation péri-critique ou de pré-alerte ;
- Engagement de chaque **Centre Médico-Psychologique de répondre aux professionnels** (médecins généralistes, infirmiers, psychiatres, etc.).

Une démarche de renforcement intervient également sur les Centres Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents pour répondre aux mêmes exigences de réactivité.

## Evolution de l'offre de soins pour les enfants et les adolescents

A La Réunion, les adolescents représentent une part importante de la population (84 000 adolescents de 12-17 ans et 40.000 de 16-18 ans). Cette période particulièrement sensible de la vie mérite une attention particulière du point de vue de la santé mentale aussi bien en terme de prévention que de prise en charge. Or à La Réunion il a été constaté un taux d'hospitalisation plus important pour tentative de suicide qu'en France métropolitaine sur cette tranche d'âge alors même que l'offre de prise en charge était incomplète sur les différents territoires.

Le contrat territorial a donc été l'occasion, non seulement de renforcer les moyens de prévention et de prise en charge mais aussi de mieux organiser les dispositifs sous la forme d'une véritable filière de prise en charge des adolescents à l'échelle de chaque territoire avec des hôpitaux de jour dédiés et de groupes thérapeutiques au sein des ateliers des Centres d'Aide Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP).

Le constat étant aussi que certains Centre Médico-Psychologiques de l'Enfant et de l'Adolescents (CMPEA) ne prenaient en charge que jusqu' 16 ans et que les activités d'ateliers thérapeutiques étaient variables d'une structure à l'autre. L'idée est celle de la **généralisation d'ateliers thérapeutiques pour les adolescents** en lien avec des CMPEA s'engageant à accueillir les adolescents jusqu'à 18 ans. Pour ce faire, les équipes existantes ont été renforcées de personnels soignants.

Partant du triple constat d'un besoin d'harmonisation des modalités d'adressage des patients, d'un manque de réactivité dans la prise en charge des adolescents en hospitalisation de jour et de l'absence d'une structure de ce type dans le secteur Est de l'île, le contrat permet le renforcement de l'**offre d'hôpital de jour pour les adolescents** à l'Ouest et au Nord jusqu'à 18 ans et la création d'une nouvelle structure dans l'Est.

Le quatrième pivot de cette filière consiste à disposer d'une **équipe de psychiatrie de liaison consolidée** pour les adolescents sur les 4 secteurs de l'île dans la mesure où les moyens, ne permettaient pas de répondre de manière continue aux situations de crise.

Enfin, parce que l'offre l'hospitalisation complète ne disposait que de 10 lits pour l'ensemble de l'île mais aussi parce que les jeunes de 16 à 18 ans étaient hospitalisés au sein des unités adultes l'objectif de cette filière consiste à augmenter cette capacité d'accueil grâce à :

- **La création de 41 lits** dans les cliniques du groupe Les flamboyants
- **L'extension de 4 places** de l'unité de crise pour adolescents Vanille par l'EPSMR

En complément, et pour répondre au besoin d'étayage psychiatrique des adolescents pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et à l'Education Nationale s'agissant des élèves hautement perturbateurs (repérage, diagnostic et orientation), **une équipe mobile** intervient en appui aux professionnels de ces structures de manière à permettre un accès aux soins plus rapide et à prévenir les ruptures de parcours.

### Compléter le dispositif hospitalier par la création d'une unité régionale de soins intensifs de psychiatrie (USIP)

La première USIP de La Réunion ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2022 et commencera à accueillir des patients de la Réunion et de Mayotte à partir du 15 mars. Elle garantira la prise en charge de patients présentant un **trouble psychiatrique en phase aiguë** et dont les symptômes sont difficilement contrôlables dans une unité de psychiatrie classique, **sous mains de justice incarcérés** nécessitant des soins psychiatriques en hospitalisation complète ou **hospitalisés au long cours** et présentant des troubles du comportement de type agressifs.

Elle pourra également servir de sas pour des patients justifiant d'un transfert en Unité pour Malades Difficiles (UMD) en métropole.

Cette unité régionale aura également vocation à prendre en charge les patients de la Réunion et de Mayotte qui le justifient.

#### L'offre de soins

- Prise en charge des patients présentant un trouble psychiatrique en phase aiguë et dont les symptômes sont difficilement contrôlables dans une unité de psychiatrie classique.
- Prise en charge des patients sous mains de justice incarcérés nécessitant des soins psychiatriques en hospitalisation complète.

- Accompagnement des unités de psychiatrie générales concernant les patients hospitalisés au long cours et présentant des troubles du comportements de type agressifs.

## Développement de la psychiatrie périnatale

L'importance des 1000 premiers jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de la petite enfance, qu'ils exercent en neurosciences, en psychologie, en pédiatrie, ou qu'ils soient spécialistes de l'éducation ou du soutien à la parentalité. Tous s'accordent sur la nécessité de surinvestir cette période. Car si le développement y est intense et vulnérable, les opportunités d'action sont considérables.

Des enquêtes récentes révèlent en effet que 93% des parents déclarent rencontrer des difficultés pour alimenter leur enfant de 0 à 3 ans, qu'ils sont plus de la moitié à trouver qu'il est difficile d'être parent, et autant à chercher régulièrement des réponses à leurs interrogations sur les réseaux sociaux.

Concernant la dimension psychique de cette période, il s'avère que les enfants de parents dépressifs, auront six fois plus de risques de présenter des troubles dépressifs que les autres enfants.

Or une étude britannique très récente menée à Londres a montré que 2/3 des femmes enceintes en dessous de 25 ans présentaient des troubles mentaux type stress ou dépression (source : British Journal of Psychiatry).

**L'accompagnement en soins de ces parents vulnérables est donc une priorité.** Or, il n'existe pas sur l'île de possibilité d'hospitalisation à temps plein mère-bébé, ni d'hospitalisation de jour mère-bébé et la psychiatrie adulte n'a pas de proposition de soin spécifique pour ces situations.

Le Contrat Territorial de Santé Mentale répond à cette problématique au travers de 2 types de dispositifs :

- le **renforcement des équipes de psychiatrie périnatale** existantes, intervenant dans les maternités et au domicile, en lien avec la PMI
- la **création d'une Unité Parent bébé** (Hope) sur le territoire sud.

La création d'une **unité d'hospitalisation parent enfant** est un point essentiel du développement de l'offre en périnatalité afin de permettre un accès à tous les niveaux de soins à la population réunionnaise, dans une démarche de soins actifs et de prévention.

Cette unité permettra en particulier de **prévenir, dépister et traiter précocement l'ensemble des troubles psychologique et/ou psychiatriques du parent, de l'enfant, de soutenir la relation parents-bébé, de favoriser le développement harmonieux de l'enfant.**

Sur la période du contrat territorial de santé mentale c'est au final non seulement l'amélioration des moyens de psychiatrie périnatale qui est visée mais aussi un complément d'offre par l'installation de cette unité de soins spécifiques.